

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 09455
Numéro SIREN : 327 746 301
Nom ou dénomination : 125 BRIAND NOTAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2022 sous le numéro de dépôt 25881

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS 125 BRIAND NOTAIRES 125 AV ARISTIDE BRIAND 93190 LIVRY GARGAN France		125 AV ARISTIDE BRIAND 93190 LIVRY GARGAN	
SIRET 32774630100016			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Notaires associés	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	196 632	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé INOT COMPTABILITE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet CTS et Associés 31 RUE C.PELLETTAN 93600 AULNAY Tél : 0148791040	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 25042022 Lieu : Livry Gargan Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2022)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
	1	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
				5	6	7	8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %			à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS 125 BRIAND NOTAIRES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 125, avenue Aristide Briand 93190 LIVRY GARGAN		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET* 3 2 7 7 4 6 3 0 1 0 0 0 1 6			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	23 814	23 814
		Fonds commercial (1) AH	AI	530 827	530 827
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	437 629	374 709
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières * BH		BI	107	107	
TOTAL (II) BJ		992 377	398 523	593 854	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ	36 480	36 480
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	27 853	27 853
		Autres créances (3) BZ	CA	172 413	172 413
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE	
Disponibilités CF	CG		627 533	627 533	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	5 242	5 242	
	TOTAL (III) CJ	CK	869 521	869 521	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 861 898	398 523	1 463 376	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 305	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS 125 BRIAND NOTAIRES		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 581 706)	DA		581 706	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		3 669	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		176 926	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		762 301
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		243 586	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		4 934	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		43 853	
	Dettes fiscales et sociales	DY		345 546	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		63 155	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		701 074	
	Ecart de conversion passif *	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 463 376	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		494 329		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										Augmentations									
Désignation de l'entreprise : SAS 125 BRIAND NOTAIRES										Néant <input type="checkbox"/> *									
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
										1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	554 641	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9					KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1					KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions									[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels									[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	247 278	KW		KX			
		Matériel de transport *										KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	139 568	LC		LD	50 783		
	Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes										LK		LL		LM				
	TOTAL III										LN	386 846	LO		LP	50 783			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
Autres participations										8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières										1T	107	1U		1V					
TOTAL IV										LQ	107	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	941 594	ØH		ØJ	50 783				
CADRE B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
										1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	554 641	IX		
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre									IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui									IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions										IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers										IU		MM		MN	247 278	MO	
		Matériel de transport										IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW		MS		MT	190 351	MU	
		Emballages récupérables et divers*										IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF			
TOTAL III										IY		NG		NH	437 629	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations										IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	107	2G		
	TOTAL IV										I3		NJ		NK	107	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	992 377	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS 125 BRIAND NOTAIRES										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	23 814	PF		PG		PH	23 814		
TOTAL I		RK	23 814	RM		RN		RO	23 814		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	213 150	QE	14 685	QF		QG	227 834		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	128 932	QM	17 943	QN		QO	146 875		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	342 081	QV	32 628	QW		QX	374 709		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	365 895	ØP	32 628	ØQ		ØR	398 523		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	107	UV		UW	107		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	27 853		27 853				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	30 721		30 721				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 560		2 560				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	17 026		17 026				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	122 107		122 107				
	Charges constatées d'avance			VS	5 242		5 242				
	TOTAUX				VT	205 615	VU	205 509	VV	107	
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	243 586		36 841		82 669			124 077
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	43 853		43 853					
Personnel et comptes rattachés			8C	56 468		56 468					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	194 604		194 604					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	57 826		57 826					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	32 482		32 482					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 167		4 167					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	4 934		4 934					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	63 155		63 155					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX				VY	701 074	VZ	494 329		82 669		124 077
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	48 737	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		4 934
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	30 386	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS 125 BRIAND NOTAIRES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/>	*	Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	176 926	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									I7	57 826	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									I8	
	à long terme - imposées aux taux de 0 %									ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme					WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
							TOTAL I		WR	234 752	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV	
	- imposées au taux de 0 %									WH	
	- imposées au taux de 19 %									WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs									XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales			Produit net des actions et parts d'intérêts			Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									ZY	
	Majoration d'amortissement*									XD	
	Abattement sur le bénéfice imposable *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5	XF
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	234 752	
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		234 752	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 125 BRIAND NOTAIRES		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	81 581
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓	↓	
			ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise SAS 125 BRIAND NOTAIRES										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales		ZB	3 669	
							- Autres réserves		ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	3 669		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			ØF	3 669		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	3 669
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	25 408	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8	107 048	XQ	115 560	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	42 364	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	50 293	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES	45 473	ST	255 699	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	489 324	
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	5 457	
IMPÔTS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	102 794	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	108 251	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	488 783	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	105 482	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*								ØB	644 418	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059- (Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) sinon 0		ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS 125 BRIAND NOTAIRES						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(B)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 125 BRIAND NOTAIRES

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 ^❶ ou 12,8 ^❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥- ②+ ③- ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 125 BRIAND NOTAIRES</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2022

Désignation de l'entreprise : SAS 125 BRIAND NOTAIRES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	16	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 281 687	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 281 687	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	7 338	
Variation positive des stocks	OD	2 598	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	9 938	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	26 435	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	355 529	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	381 965	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 909 660
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	ASA	1 909 660	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 281 687	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	16	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01012021
	GZ	au	31122021
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 3 2 7 7 4 6 3 0 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 125 BRIAND NOTAIRES

ADRESSE (voie) 125, avenue Aristide Briand

CODE POSTAL 93190 VILLE LIVRY GARGAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3798

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SRL Dénomination SPFPL 125 BRIAND NOTAIRES PARTICIPATIONS

N° SIREN (si société établie en France) 8 8 9 9 2 0 1 8 7 % de détention 99,89 Nb de parts ou actions 3798

Adresse : N° 125 Voie AVENUE ARISTIDE BRIAND

Code Postal 93190 Commune LIVRY-GARGAN Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MORETTI Prénom(s) Pierre-André

Nom marital % de détention 0,02 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 26031968 N° Département 99 Commune SFAX Pays TN

Adresse : N° 8 Voie rue Réaumur

Code Postal 75003 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique LURIENNE Prénom(s) Géraldine

Nom marital % de détention 0,02 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 07051982 N° Département 50 Commune AVRANCHES Pays FR

Adresse : N° 9 B Voie Allée Renoir

Code Postal 77144 Commune CHALIFERT Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise SAS 125 BRIAND NOTAIRES

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre (2)	MME	Nom patronymique	MAGNIN	Prénom(s)	Elodie	
	Nom marital		% de détention	0,03	Nb de parts ou actions	1
Naissance :	Date	18091980	N° Département	75	Commune	PARIS
	Pays	FR				
Adresse :	N°	168	Voie	Grande Rue		
	Code Postal	93250	Commune	VILLEMOMBLE		
	Pays	FR				
Titre (2)	M	Nom patronymique	DARTOIS	Prénom(s)	Florian	
	Nom marital		% de détention	0,03	Nb de parts ou actions	1
Naissance :	Date	30051987	N° Département	51	Commune	REIMS
	Pays	FR				
Adresse :	N°	6	Voie	rue du Parc - Bâtiment "Les Bruyères" - Appt 217		
	Code Postal	60410	Commune	VERBERIE		
	Pays	FR				
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 3 2 7 7 4 6 3 0 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 125 BRIAND NOTAIRES

ADRESSE (voie) 125, avenue Aristide Briand

CODE POSTAL 93190 VILLE LIVRY GARGAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

125 BRIAND NOTAIRES
Société par actions simplifiée
Au capital de 581.706,00 €
Siège social : 125 avenue Aristide Briand
93190 LIVRY-GARGAN
RCS BOBIGNY n° 327 746 301

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 23 MARS 2022

Le vingt-trois mars deux mille vingt-deux à treize heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La SAS 125 BRIAND NOTAIRES, représentée par :
Pierre-André MORETTI, détenteur d'une action
Elodie MAGNIN, détentrice d'une action
Géraldine LURIENNE, détentrice d'une action
Florian DARTOIS, détenteur d'une action
- SPFPL 125 BRIAND NOTAIRES PARTICIPATIONS, Société de participations financières de professions libérales de notaires, au capital de 2.000,00 euros, dont le siège social est situé au 125 avenue Aristide Briand à LIVRY-GARGAN (93190), détentrice de 3.798 actions, représentée par ses gérants :
Pierre-André MORETTI,
Géraldine LURIENNE,
Elodie MAGNIN,
Florian DARTOIS,

Total des actions des associés présents : 3.802 actions sur les 3.802 actions composant le capital social.

Pierre-André MORETTI, préside la séance en sa qualité de Président associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Monsieur le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion présenté par le Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbations desdites conventions ;
- Fixation des sommes à allouer aux actionnaires exerçants ;
- ratification des rémunérations

CCe SA h RP

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1^{ère} résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le président sur les comptes de l'exercice **clos le 31 décembre 2021**, la collectivité des associés approuve ce rapport, tels qu'il lui a été présenté, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort dudit rapport et des comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution

La collectivité des associés, après avoir examiné les comptes de l'exercice **clos le 31 décembre 2021**, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de 176.926,46 euros

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 176.926,46 euros.
- Distribuer 168.048,40 euros pour éviter les rompus (168.080,14/3802 actions = 44,20834823)

Affectation

- Réserve légale : Dotation à la réserve légale, soit 8.846,32 euros.
Ce qui portera la réserve légale à 12.515,29 euros
- Distribution de dividendes pour un montant de 168.080,14 euros
- Autres réserves : 31,74 euros

Le dividende unitaire est de 44,20 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Il est précisé, pour les actionnaires exerçants et pour la partie du dividende dépassant 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant que les prélèvements sociaux de 17,2% ne s'appliquent pas mais que ces sommes sont soumises aux cotisations et contributions sociales. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2020	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2019	164 006€	Néant	Néant
31 décembre 2018	Néant	Néant	Néant

Clean

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Président portant sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution

L'assemblée générale décide de fixer comme suit les sommes nettes allouées au titre de l'activité libérale aux actionnaires exerçants pour l'exercice en cours à savoir :

- Maître Pierre-André Moretti : 96 000 €
- Maître Géraldine LURIENNE : 96 000 €
- Maître Elodie MAGNIN : 78 000 €
- Maître Florian DARTOIS : 78 000 €

Ces montants seront majorés des cotisations non déductibles au titre de l'impôt sur les revenus.

La société prendra également en charge l'ensemble des cotisations sociales afférentes à ces rémunérations, ainsi que celles relatives aux dividendes distribués et les cotisations facultatives de prévoyance et de retraite complémentaire.

Nonobstant cette rémunération, les frais exposés par les actionnaires exerçants dans le cadre de leurs fonctions leur seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale décide de ratifier les sommes allouées au titre de l'activité libérale aux actionnaires exerçants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 pour un montant de 321 104.99 euros, CSG non déductible et CRDS inclus, réparties comme suit :

- Maître Pierre-André Moretti : 76 174.00 €
- Maître Géraldine Lurienne : 99 511.33 €
- Maître Elodie Magnin : 89 299.33 €
- Maître Florian Dartois : 56 120.33 €

Ainsi que l'ensemble des cotisations sociales afférentes à ces rémunérations et l'ensemble des cotisations facultatives de prévoyance et de retraite complémentaire s'élevant à la somme de 160 732.27 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, tous dépôts et publications y afférents.

Le p en l

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée à 13 heures 30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés.

Géraldine LURIENNE

Elodie MAGNIN

Florian DARTOIS

Pierre-André MORETTI

SPFPL 125 BRIAND NOTAIRES PARTICIPATIONS

Représentée par Pierre-André MORETTI, Géraldine LURIENNE

Elodie MAGNIN et Florian DARTOIS